

- (- LA MAITRISE DE LA PRODUCTION LAITIERE,
- (- LE SYSTEME AGRI-MONETAIRE,
- (- LES ''AUTRES PRODUITS'',
- (- LES PRIX DE CAMPAGNE.

A L'ISSUE DE DEUX JOURNEES DE TRAVAUX MENES EN PARALLELE PAR LE CONSEIL ET LE COMITE SPECIAL, LE CONSEIL EST CONVENU DE SUSPENDRE SA SESSION JUSQUE CE VENDREDI APRES-MIDI, DANS L'ESPOIR DE PARVENIR AVANT LE 1ER AVRIL A L'ADOPTION DE L'ENSEMBLE DES TEXTES NECESSAIRES POUR LA NOUVELLE CAMPAGNE.

LA DIFFICULTE PRINCIPALE ETAIT CONSTITUEE PAR LA DEFINITION D UN REGIME D EXCEPTION ACCEPTABLE PAR TOUS POUR LA PRODUCTION LAITIERE DE L'IRLANDE (QUI A INVOQUE POUR CE SECTEUR UN (''INTERET VITAL'')) : CE PROBLEME AVAIT ETE RESERVE POUR LE CONSEIL EUROPEEN.

D'AUTRES DIFFICULTES SUBSISTENT, NOTAMMENT DES RESERVES SPECIFIQUES DIVERSES SUR LES AMENAGEMENTS DE LA PAC POUR LES (''AUTRES PRODUITS''). LE PRESIDENT ROCARD, COMME M. DALSAGER, ONT MIS EN GARDE LES DELEGATIONS CONCERNEES SUR LES DANGERS DE DEMANDES QUI ABOUTIRAIENT A REMETTRE EN CAUSE L'EQUILIBRE DES CONCESSIONS RECIPROQUES ET DONC LE PAQUET LUI-MEME.

2.2 BUDGET 1984

(-----)

POUR LES DEPENSES AUTRES QUE LE FEOGA GARANTIE, LA COMMISSION EST CONVENU DE BLOQUER A TITRE CONSERVATOIRE, JUSQUE FIN SEPTEMBRE, UN MONTANT DE CREDITS DE PAIEMENT (SANS DOUTE DE L'ORDRE DE 800 MIO ECU). CETTE MISE EN RESERVE NE PREJUGE PAS LES MESURES QUE LA COMMISSION POURRAIT ETRE AMENE A PRENDRE ULTERIEUREMENT POUR RESOUDRE LES PROBLEMES BUDGETAIRES QUI NE MANQUERONT PAS DE SE POSER APRES L'ETE.

LA COMMISSION DEVRAIT SOUMETTRE AU CONSEIL DANS LES PROCHAINES SEMAINES DES PROPOSITIONS PROPRES A ASSURER L'EQUILIBRE DU BUDGET 84 (COMPTE TENU AUSSI DES PERSPECTIVES POUR LE BUDGET 85) MAIS ELLE A TENU A CONFIRMER QUE LE DEPASSEMENT DES CREDITS 1984 POUR LE FEOGA GARANTIE NE SERA PAS FINANCE PAR UNE REDUCTION DES DEPENSES NON OBLIGATOIRES.

POUR LES DEPENSES AGRICOLES, LA COMMISSION S'EFFORCE DE CHIFFRER LES DIVERSES DEMANDES MAINTENUES LORS DE LA PREMIERE PARTIE DE LA SESSION EN COURS DU CONSEIL ''AGRICULTURE''.

(ATTENTION DIS : INFORMEE DU REFUS DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE DE VERSER POUR LE 30 MARS LES PERCEPTIONS DE RESSOURCES PROPRES AUTRES QUE TVA CONSTATEES EN FEVRIER, LA COMMISSION S'EST RESERVE DE FAIRE CONNAITRE SA POSITION A L'ISSUE DE CE DELAI. IL EST RAPPELE QU'UNE PROCEDURE D INFRACTION EST EN COURS CONCERNANT UN PRECEDENT REFUS DE VERSEMENT ANTICIPE DES PRELEVEMENTS ET DROITS DE DOUANE DE MAI-JUIN 83. LES BRITANNIQUES CONTESTENT EN EFFET LE CARACTERE OBLIGATOIRE DE CES VERSEMENTS. FIN DIS).

2.3 MARCHÉ INTERIEUR

(-----)
M. NARJES A FAIT APPROUVER UN RAPPORT AU CONSEIL SUR LA SIMPLIFICATION DES FORMALITES ET DES CONTROLES DANS LES ECHANGES DE MARCHANDISES A L'INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE. LA COMMISSION DONNE UNE ANALYSE PRECISE DES COMPLICATIONS DE TOUS ORDRES QUI SUBSISTENT ET PRESENTE UNE SERIE DE PROPOSITIONS CONCRETES POUR SUPPRIMER LES OBSTACLES INUTILES ET LIMITER LES CONTROLES AU STRICT NECESSAIRE. ELLE DEMANDE NOTAMMENT QUE LES CONTROLES SOIENT LE PLUS LARGEMENT POSSIBLE EFFECTUES AU LIEU DE DESTINATION DES MARCHANDISES ET NON AUX POSTES FRONTIERES.

M. TUGENDHAT A FAIT APPROUVER UNE PROPOSITION DE DIRECTIVE VISANT A PORTER LES FRANCHISES AU BENEFICE DES VOYAGEURS EN PROVENANCE DES PAYS TIERS DE 45 A 85 ECUS EN QUATRE ETAPES. CETTE PROPOSITION EST LIEE A CELLE DEJA SOUMISE POUR QUE LES FRANCHISES DANS LE TRAFIC A L'INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE SOIENT PORTEES PAR ETAPES A PLUS DE 400 ECUS.

3. ELARGISSEMENT

3.1 POLITIQUE MEDITERRANEENNE DE LA COMMUNAUTE ELARGIE

(-----)
LA COMMISSION A ADOPTE L'IMPORTANT RAPPORT AU CONSEIL SUR LES CONVERSATIONS EXPLORATOIRES MENEES PAR LES SERVICES DE LA COMMISSION EN 1983 ET DEBUT 84 AVEC LES PARTENAIRES MEDITERRANEENS ET LES PAYS CANDIDATS.

CES CONVERSATIONS ONT LARGEMENT CONFIRME L'ANALYSE PRESENTEE DES JUIN 1982 PAR LA COMMISSION DES RESULTATS DE DIX ANNEES D'APPROCHE GLOBALE ET FAIT APPARAITRE UNE ASSEZ GRANDE CONVERGENCE DES PAYS PARTENAIRES SUR LES ORIENTATIONS QUE LA COMMISSION AVAIT PRECONISEES A L'EPOQUE SUR LA POLITIQUE A METTRE EN OEUVRE VIS-A-VIS DES PAYS TIERS RIVERAINS DE LA MEDITERRANEE, DANS LA PERSPECTIVE DE L'ELARGISSEMENT.

LA COMMISSION PRESENTE UNE SERIE DE PROPOSITIONS PRATIQUES POUR ASSURER LE MAINTIEN ET LE RENFORCEMENT DES RAPPORTS PREFERENTIELS ENTRE CES PAYS ET LA COMMUNAUTE, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LES ECHANGES COMMERCIAUX TRADITIONNELS DE CERTAINS PRODUITS SENSIBLES, TANT AGRICOLES QU'INDUSTRIELS.

PLUS PARTICULIEREMENT, LA COMMISSION PROPOSE :

A) EN MATIERE D'ECHANGES INDUSTRIELS :

(- D'ENVISAGER, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, UN RETOUR VERS LE REGIME NORMAL PREVU PAR LES ACCORDS EN MATIERE TEXTILE QUI DEVRAIT S'INSPIRER DU PROCESSUS DE LIBERATION PROGRESSIVE DES ECHANGES ENTRE LES DIX ET L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL APRES L'ADHESION ET SE FAIRE EN PARALLELE AVEC LA MISE EN PLACE D'UNE CONCERTATION INDUSTRIELLE RENFORCEE.

(- PLUS GENERALEMENT, D'AMELIORER UNE TELLE CONCERTATION, AFIN D'EVITER DES SITUATIONS DE CRISE DANS D'AUTRES SECTEURS SENSIBLES ET PREVOIR DES DISPOSITIONS POUVANT S'INSPIRER ENTRE AUTRES DE CELLES PREVUES A L'ART. 20 DE L'ACCORD AVEC LA YOUGOSLAVIE, POUR LES CAS OU UNE REGULATION TEMPORAIRE DES ECHANGES APPARAITRAIT NECESSAIRE.

B) EN MATIERE D'ECANGES AGRICOLES, AFIN D'ASSURER L'ACCES EFFECTIF AU MARCHÉ COMMUNAUTAIRE DES PRODUITS DES PARTENAIRES, DE PREVOIR, DANS LA LIMITE DES QUANTITES CORRESPONDANT A LEURS EXPORTATIONS TRADITIONNELLES, UNE MODULATION DE L'APPLICATION DES MECANISMES A LA FRONTIERE COMMUNE (DROITS DE DOUANE OU TOUT AUTRE MECANISME S'Y AJOUTANT OU S'Y SUBSTITUANT). CE REGIME SERAIT MIS EN OEUVRE PROGRESSIVEMENT ET COMPLETEMENT REALISE A LA FIN DE LA PERIODE DE TRANSITION PREVUE POUR LES MEMES PRODUITS DES NOUVEAUX ETATS MEMBRES. CE SYSTEME DEVRAIT S'APPLIQUER A CERTAINS FRUITS ET LEGUMES FRAIS PARTICULIEREMENT IMPORTANTS POUR LES PARTENAIRES ET AU VIN.

POUR LA TUNISIE, LA COMMISSION ESTIME QUE LE PROBLEME QUE POSE LE MAINTIEN DE SES EXPORTATIONS TRADITIONNELLES D'HUILE D'OLIVE SERAIT MIEUX RESOLU PAR UN SYSTEME COMBINANT UN ENGAGEMENT D'ACHAT DEGRESSIF ET COMPLEMENTAIRE AU SOUTIEN QUE LA COMMUNAUTE ACCORDERAIT EN MEME TEMPS AU DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION DU PRODUIT EN TUNISIE ET A LA RECONVERSION DE SON OLIVERAIE.

C) DANS LE VOLET DE LA COOPERATION, LA COMMISSION A CONFIRME SES ORIENTATIONS DE 1982, EN APPORTANT UN CERTAIN NOMBRE DE PRECISIONS EN MATIERE DE COOPERATION COMMERCIALE, SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE, INDUSTRIELLE, AGRICOLE, SOCIALE, FINANCIERE ET AU NIVEAU MULTILATERAL.

4. RELATIONS EXTERIEURES

4.1 YOUGOSLAVIE : PROBLEMES DE TRANSPORTS

DANS LE CADRE DE L'ECHANGE DE VUES PERIODIQUE, INSTAURE D'UN COMMUN ACCORD ENTRE LE MINISTRE DES TRANSPORTS YOUGOSLAVE ET M. CONTOGEOORGIS, UNE PREMIERE MISSION MENEES PAR LA DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS A ETE ORGANISEE A BELGRADE LES 26 ET 27 MARS. ELLE AVAIT POUR OBJET UN ECHANGE RECIPROQUE D'INFORMATIONS AINSI QUE LA RECHERCHE DE SOLUTIONS AUX PROBLEMES D'INTERET COMMUN.

SOULIGNANT LE ROLE PARTICULIER QUE REVET LE RESEAU YOUGOSLAVE DE TRANSPORTS DANS LES ECHANGES ENTRE LE NORD ET LE SUD DE L'EUROPE AINSI QU'AVEC LE MOYEN-ORIENT, LA MISSION A NOTAMMENT RETENU COMME THEMES POSSIBLES DE COOPERATION :

- (- DES NEGOCIATIONS DANS LES DOMAINES DES TRANSPORTS ROUTIERS DE VOYAGEURS, DES TARIFS FERROVIAIRES ET DES TRANSPORTS COMBINES RAIL/ROUTE.
- (- LA FACILITATION DES PASSAGES FRONTALIERS.
- (- L'IMPUTATION DES COÛTS D'INFRASTRUCTURE.

4.2 ASEAN : SEMINAIRES

TROIS SEMINAIRES SONT ORGANISES (LONDRES, 26/27 MARS - PARIS, 29/30 MARS - BONN, 2/3 AVRIL) POUR INFORMER LES HOMMES D'AFFAIRES EUROPEENS, UNE CERTAINE PAR SEMINAIRE, DES

POSSIBILITES D'INVISSEMENT POUR LES PME DAI LES REGIONS
ASEAN. IL S'AGIT LA DE LA PREMIERE ACTION DEPUIS LA CREATION DE
L'ASEAN/EEC BUSINESS COUNCIL.

D'AUTRE PART, UNE MISSION DE LA COMMISSION SE RENDRA A MANILLE
LES 12 ET 13 AVRIL ET A KUALA LUMPUR LES 17 ET 18 AVRIL POUR
PARTICIPER A DES SEMINAIRES SUR LE SPG.

4.3 GUYANE FRANCAISE : DROITS DE PECHE

(-----)
LE CONSEIL DOIT APPROUVER SANS DEBAT CE VENDREDI LA PROROGATION
JUSQU'AU 31 MAI DES LICENCES NON TEMPORAIRES EXISTANTES DE LA
PECHE AU LARGE DES COTES DE LA GUYANE. CETTE PROROGATION EST
DESTINEE A PERMETTRE A LA COMMISSION D'EXAMINER DES DONNEES
SCIENTIFIQUES A FOURNIR PAR LA DELEGATION FRANCAISE LAQUELLE
SOUSHAITE VOIR REDUIT LE NOMBRE DES EXERCICES DE L'ANNEE 1984/85
PAR RAPPORT A L'ANNEE PRECEDENTE.

4.4 ACIER : VOLET EXTERNE

(-----)
LA COMMISSION A CONCLU LES NEGOCIATIONS AVEC L'AUTRICHE ET LA
SUEDE. LE COREPER DE JEUDI A APPROUVE LE TEXTE DE L'ECHANGE DE
LETTRES AVEC CES DEUX PAYS. LA COMMISSION A DEJA RENOUVELE LES
ARRANGEMENTS AVEC 12 PAYS. ELLE COMPTE CONCLURE AVANT LE 1ER
AVRIL LES TROIS ARRANGEMENTS RESTANTS, A SAVOIR LA NORVEGE,
L'ESPAGNE ET LE BRESIL (FONTE).

NOUS FERONS PROCHAINEMENT LE POINT DES NEGOCIATIONS AVEC LES
DIVERS PARTENAIRES POUR LE RENOUVELLEMENT DES ARRANGEMENTS ET
DES DIFFICULTES QUI SUBSISTENT AVEC LES AUTRES PAYS.

4.5 PRODUITS DE BASE

A) CACAO

(-----)
LA VINGT-SIXIEME SESSION DU CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO QUI
S'EST TENUE A LONDRES DU 14 AU 23 MARS A DECIDE DE DEMANDER LA
CONVOCAION, DU 7 AU 25 MAI A GENEVE, D'UNE CONFERENCE DE
NEGOCIATION D'UN 4E ACCORD INTERNATIONAL SUR LE CACAO.

LE DOCUMENT DEVANT SERVIR DE BASE AUX TRAVAUX DE LA CONFERENCE
COMPREND, D'UNE PART, UN INVENTAIRE DES POSITIONS EXPRIMEES PAR
TOUTES LES DELEGATIONS SUR LES DISPOSITIFS ECONOMIQUES D'UN
NOUVEL ACCORD ET, D'AUTRE PART, LES DISPOSITIONS JURIDIQUES ET
ADMINISTRATIVES DE L'ACCORD DE 1980.

LA COMMUNAUTE, QUI A MARQUE SON ACCORD POUR LA CONVOCAION DE
CETTE CONFERENCE SUR LA BASE D'UNE POSITION COMMUNE ENCORE
INCOMPLETE, S'EFFORCERA D'ICI L'OUVERTURE DE LA CONFERENCE
D'HARMONISER SES POINTS DE VUE DE MANIERE A POUVOIR PARTICIPER
DE FACON CONSTRUCTIVE AUX TRAVAUX DE GENEVE.

B) ETAIN

LA 8EME SESSION DU CONSEIL INTERNATIONAL ETAIN S'EST TENUE A
LONDRES DU 21 AU 24 MARS.

LE CONSEIL A DECIDE DE PROLONGER LE DELAI DE L'APPLICATION PROVISOIRE DE L ACCORD JUSQU AU 30 JUIN 84 POUR PERMETTRE A CERTAINS MEMBRES DE COMPLETER LES PROCEDURES CONSTITUTIONNELLES ET LEGISLATIVES.

LE CONSEIL A DECIDE DE PROLONGER LA PERIODE DE CONTROLE D EXPORTATION A UN NIVEAU DE 22.000 TONNES JUSQU'AU 30 JUIN 84.

LE MINISTRE DES INDUSTRIES PRIMAIRES DE MALAISIE, M. PAUL LEONG, A ENTRETEU LES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ETABLISSEMENT ENVISAGE D'UN MARCHÉ DE L'ETAIN A KUALA PUMPUR ET DE L'INTRODUCTION D'UN MARCHÉ A TERME.

LE CONSEIL A EXAMINE LA POSITION EN MATIERE D'EXPORTATION DE L'ETAIN CONCENTRE DE SINGAPOUR D'ORIGINE NON SPECIFIQUE ET A CONSTATE QU LES MESURES PREVENTIVES QUI ONT ETE PRISES PAR CERTAINS PAYS PRODUCTEURS DEVENAIENT RENTABLES. LE CONSEIL A DEMANDE NEANMOINS QUE DES DEMARC ES SOIENT ENTREPRISES VIS-A-VIS DES PAYS QUI EN IMPORTENT POUR ARRETER CE COMMERCE.

ENFIN, LE CONSEIL A NOTE QUE MALGRE LE SURPLUS D ETAIN SUR LE MARCHÉ, CERTAINS PAYS NCN ASSUJETTIS AU CONTROLE D EXPORTATION ETAIENT EN TRAIN D AUGMENTER LA PRODUCTON OU ENVISAGEAIENT DE LE FAIRE.

4.6 ECE-ONU : 39EME SESSION

LE COREPER A ARRETE LES ORIENTATIONS GENERALES DE LA COMMUNAUTE SUR LES PROBLEMES DE NWTURE POLITIQUE POUR LA 39EME SESSION DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L EUROPE (GENEVE 3-14 AVRIL). LA COORDINATION SUR PLACE AURA COMME DE COUTUME UN ROLE IMPORTANT DANS LA MISE AU POINT DE CES ORIENTATIONS.

E. NOEL, SECRETAIRE GENERAL, COMEUR
NNNN

EURCOM WSH

21877 COMEU B